

prairie de refuser de construire la jetée à moins qu'elles ne consentissent à céder cette lisière de terre. Comme je l'ai déjà dit, la jetée a été construite, comme il le fallait, mais la municipalité de Laprairie dut renoncer à une certaine étendue de terrain riverain du Saint-Laurent. Si le département de la Voirie est le propriétaire exclusif de ce terrain, je crois que l'on devrait remédier à la situation. Notez bien, monsieur l'Orateur, je ne dis pas cela simplement pour des fins politiques. Le ministre sait que je ne l'importune pas souvent. Je dois lui dire cependant, que, dans la circonstance, je suis prié d'intervenir non seulement par la population de Laprairie-Napierville, mais également par les citoyens de Beauharnois, de Châteauguay et de Huntingdon. La municipalité de Laprairie a été priée à maintes reprises de rouvrir cette route mais elle n'a pu rien faire parce que, vu les circonstances, et l'état dans lequel l'avait laissée le département fédéral des Travaux publics, il a été interdit de l'ouvrir de nouveau.

M. le PRESIDENT: Le crédit est-il adopté?

M. DUPUIS: Non, il n'est pas adopté. J'espère obtenir une réponse favorable du ministre.

L'hon. H. A. STEWART: Je ne crois pas pouvoir rien ajouter à ce que j'ai déjà dit. L'honorable député a expliqué la situation à son point de vue, et j'en ai fait autant du mien.

M. DUPUIS: Accordez-moi \$10,000.

L'hon. H. A. STEWART: Je ne saurais lui promettre que cette année je pourrai autoriser une dépense de pareille somme pour cette route.

L'hon. M. CARDIN: Je crois savoir qu'à la suite de l'annulation d'un contrat accordé à une compagnie ontarienne pour la construction d'une jetée dans le port de Sorel, on a réclamé des dommages. Le ministre peut-il me dire ce qui est advenu de cette réclamation?

L'hon. H. A. STEWART: On m'informe que des dommages ont été réclamés et que la réclamation a été réglée par l'acquisition de certains matériaux en main. Je ne sais rien d'une réclamation qui n'aurait pas été réglée. Comme l'honorable député le sait, ce contrat entraînait une forte dépense pour laquelle le Parlement n'avait rien voté.

L'hon. M. CARDIN: Le ministre aurait-il l'obligeance de me donner des détails concernant le règlement effectué?

[M. Dupuis.]

L'hon. H. A. STEWART: Oui, je communiquerai à l'honorable député tous les détails concernant la décision arrêtée par le ministre.

(Le crédit est adopté.)

Ports et rivières  
Ontario

Entreprise adjugée:

Leamington.—Améliorations au port, \$93,000.  
Midland.—Améliorations au port, \$73,000.

Entreprises essentielles:

Belleville.—Dragage, \$22,500.  
Blind-River.—Dragage, \$47,000.  
Cobourg.—Dragage, \$17,000.  
Depot-Harbour.—Dragage, \$15,200.  
Fort-William.—Prolongement du quai, \$6,500.  
Key-Harbour.—Améliorations au port, \$15,000.  
Kincairdine.—Réparations et améliorations au port, \$18,000.  
Oshawa.—Améliorations au port, \$35,000.  
Port-Hope.—Dragage, \$12,400.  
Rockport.—Quai, \$1,900.  
Sault-Sainte-Marie.—Réparations et améliorations au port, \$13,000.  
Sydenham et Chenal.—Ecarte.—Dragage, \$19,000.  
Toronto.—Améliorations au port, \$22,300.  
Wallaceburg.—Quai et entrepôt, \$9,500.  
Windsor.—Agrandissement de l'entrepôt, \$60,000.

Ports et rivières en général.—Entretien des services; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux, \$200,000.—Total, \$680,300.

M. GRAY: Pendant quelque temps le ministre a songé à exécuter certains travaux pour la construction d'un entrepôt sur le quai de Sarnia, et j'aimerais à savoir pourquoi on n'a pas inscrit au budget une somme à cette fin. Je vois que le ministre a fait inscrire au budget une prévision de \$9,500 qui doit être utilisée à Wallaceburg, dans une circonscription avoisinante. Je ne trouve pas à redire à cette dépense à Wallaceburg, mais le ministre, ayant déjà publié des avis d'adjudication pour la construction de l'entrepôt sur le quai public de Sarnia, et ces travaux ayant pour ainsi dire été adjugés, il ne reste que la dernière signature, à une maison de Chatham, je me demande pour quelle raison on en reste là. Nous avons grandement besoin d'un entrepôt à Sarnia, dont le port ne le cède à aucun autre des Grands lacs. Nous avons déjà là un quai public propre à la construction d'un entrepôt, mais sans ce dernier, le quai ne saurait guère être d'utilité. Pour quelle raison le ministre a-t-il un crédit pour une circonscription avoisinante et a-t-il ignoré Sarnia?

L'hon. H. A. STEWART: Je crois savoir que le projet de Sarnia comportait le prolongement du quai et la construction d'un vaste entrepôt sur cette allonge. Ensuite, il y a des voies ferrées qui ne sont pas parachevées. Il est vrai qu'aucun crédit n'a été inscrit et que l'on a demandé des soumissions. L'entreprise n'a pas été adjugée et partant il n'y a